

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2007
Publication 06/07/2007

Pour l'"Autorité Compétente"
par délégation



Ludovic LIONS

N° CP 6^e/73-07
Séance du 2^e JUIN 2007

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

C051 FINANCEMENT D'UN POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ILE NAPOLEON ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération n°2006/I-6^e/05 du 08/1/2005 du BP 2006 Cadre de vie,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la communauté de communes de l'Ile Napoléon pour le financement d'un poste d'animateur GERPLAN à mi-temps,
- ❖ Pour l'année 2007, le montant maximum de l'aide départementale est de 6.080 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions